PROCES-VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE CHAVIGNY - Meurthe-et-Moselle

Séance du 18 mai 2018

L'an deux mil **dix-huit**, le **dix-huit mai**, à 20 H 30, le Conseil Municipal de CHAVIGNY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé TILLARD -Maire-.

Date de convocation : 11 mai 2018 Date d'affichage : 22 mai 2018

Conseillers en exercice: 18 - Présents: 10 - Votants: 12

Présents : DUBOURG - GEORGE - HOPPE - MARECHAL - POJÉ - ROUYER - SOYER - TILLARD - VILLA -

WEISS -

Absents: DENILLE - DENIS - LODDO - MAHLA - MAZOYER - SUSSON - TREMPÉ - ZITELLA -

Procurations:

DENILLE R. a donné procuration à TILLARD H. MAZOYER C. a donné procuration à MARECHAL S.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie MARECHAL

Ajout d'un point à l'ordre du jour, à l'unanimité :

> Rythmes Scolaires : horaires à la rentrée de septembre prochain

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30/03/2018

Le procès-verbal, du Conseil Municipal du 30/03/2018, est approuvé à l'unanimité.

DCM N°20180518 28 - FINANCES - 7.10 Contrat de fourniture de Gaz avec ENGIE (01-05-2018 / 30-04-2021)

Monsieur Hervé TILLARD donne des explications complémentaires quant à la proposition reçue (maintien des mêmes tarifs pour les différents bâtiments, malgré la baisse de consommations des 3 dernières années – prix fixes sur 3 ans) et en l'absence de proposition concurrente.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité (Monsieur Christophe DUBOURG salarié de la Société ENGIE n'a pas pris part au vote) :

- <u>CONSIDERANT</u>: l'arrivée à échéance du contrat de fourniture de GAZ NATUREL, passé avec GDF SUEZ, pour les 4 établissements communaux,
- <u>CONSIDERANT</u>: la consultation lancée pour le renouvellement du contrat, à compter du 01 mai 2018, auprès de divers fournisseurs,
- **CONSIDERANT**: l'offre de fourniture de GAZ NATUREL, émanant d'**ENGIE**,
- <u>ACCEPTE</u>: l'offre, émanant d'**ENGIE**, pour une durée de <u>36 mois</u>, aux conditions définies dans le contrat pour l'ensemble des points de livraison : Salle Socio-éducative et Culturelle, Mairie, Ecoles et Atelier Technique, .../...

.../...

- AUTORISE : le Maire à signer, au nom de la Commune, le contrat de fourniture de GAZ NATUREL à intervenir entre la Commune et ENGIE.

DCM N°20180518_29 - FINANCES - 7.10 Convention 'RGPD - DPD' avec le CDG54 (2018/2021)

Monsieur Le Maire donne des explications concernant la Protection des Données : ensemble des traitements des données personnelles de la collectivité, qu'elles soient informatisées ou non. Un responsable de traitement des données et un Délégué à la Protection des Données doivent être nommés. Le CDG-54 propose un service mutualisé.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- CONSIDERANT : que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD Règlement Général sur la Protection des Données » entre en vigueur le 25 mai 2018 et qu'il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application,
- CONSIDERANT : qu'il est obligatoire de mettre en place un « DPD Délégué à la Protection des Données », à compter du 25 mai 2018,
- **CONSIDERANT** : que le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle propose de mutualiser cette fonction et de mettre à disposition, de la collectivité, son Délégué à la Protection des Données,
- CONSIDERANT : le projet de convention, établi par le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle pour la période 2018-2021 (reconductible tous les ans par tacite reconduction), et définissant la mission, notamment la mise à disposition de moyens humains et matériels au profit de la collectivité, moyennant une participation, exprimée par un taux de cotisation additionnel, fixé annuellement par délibération du CDG-54, soit pour 2018 de 0,057 % de la masse salariale,

- DESIGNE:

- Le responsable de traitement de données : Monsieur Hervé TILLARD -Maire de la Commune de CHAVIGNY-.
- Le Délégué à la Protection des Données : Monsieur Nicolas BELLORINI -DPD mis à disposition par le CDG-54-.
- AUTORISE : le Maire à signer, au nom de la Commune, la convention "de mise à disposition de personnel pour la mise en conformité des traitements de données à caractère personnel à la loi informatique et libertés et à la réglementation européenne", et tout document afférent, à intervenir entre la Commune et le CDG-54.

DCM N°20180518_30 - AMENAGEMENT_DU TERRITOIRE - 8.4 ZAC BRABOIS FORESTIERE : Dénomination des rues

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- CONSIDERANT : la ZAC 'Brabois Forestière', Parc d'Activités récemment aménagé, par la Communauté de Communes Moselle et Madon, sur le Plateau de CHAVIGNY,
- **CONSIDERANT** : qu'il convient désormais de donner des noms aux différentes rues de cette ZAC.
- **DECIDE** : de désigner les rues comme indiqué sur le plan joint, à savoir :
 - ➤ Rue du Clocher de Vézelise (rue principale en rouge)
 - ➤ Allée des Prés de Champelle (allée annexe en bleu).

.../...

.../... - 3 -

ETABLISSEMENT DES LISTES PREPARATOIRES DES JURES D'ASSISES 2019

Conformément à la circulaire préfectorale, relative à l'établissement des listes préparatoires communales des jurés d'assises pour l'année 2019, six électeurs ont été tirés au sort à partir de la liste électorale arrêtée au 28/02/2018, à savoir :

• Mme BUTTNER, née JAMET Isabelle - 30 rue du Haldat

M. PUGLISI Angélo
Mme WALLABREGUE Inès
M. MOINE André
Mme COLIATTI Angélique
M. CHARLES Joël
11 lotissement La Presle
20 Cottage Beauséjour
14 rue des Prés
06 Clos du Pré Lassé
93 rue de Nancy

DCM N°20180518_31 – ENSEIGNEMENT – 8.1 Rythmes scolaires : HORAIRES à la rentrée de septembre 2018

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- VU : la délibération du Conseil Municipal n°20180330_18 du 30/03/2018, décidant :
 - de suivre l'avis des conseils des Ecoles Elémentaire et Maternelle,
 - le retour à la semaine d'enseignement sur **8 demi-journées réparties sur 4 jours** dès la rentrée de septembre 2018, dans les Ecoles Maternelle et Elémentaire,
 - la poursuite du débat concernant les nouveaux horaires à appliquer (suite à la contestation du directeur d'école élémentaire sur les horaires proposés),
- VU : la nouvelle demande de l'Inspection Académique,
- <u>DECIDE</u> : de proposer aux services de l'Inspection Académique, la nouvelle organisation du temps scolaire comme suit :
 - de 08 H 30 à 12 H 00
 - de 14 H 00 à 16 H 30

cet horaire prenant en compte la volonté des enseignants de maximiser le temps d'apprentissage le matin et la nécessité d'un temps de restauration scolaire de 2 heures à la pose méridienne exprimé par la MJC des Castors qui en a la charge.

Monsieur Le Maire précise qu'une réunion travail, concernant les horaires de classe et la restauration scolaire, est prévue le **01/07/2018 à 17 H 30 en Mairie**, une modification ultérieure des horaires étant toujours possible.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait un point concernant les travaux et affaires diverses en cours :

- Brocante ce dimanche 20/05/2018.
- Fontaine du cimetière : travaux en cours par le Service Technique (+ préparatifs et réservation pour la mare pédagogique).
- Fontaine de l'Eglise : travaux retardés après l'installation de caméras car le secteur a subi de nouvelles dégradations (tags..).
- Le Service Technique a aménagé le terrain de 80 m² situé entre la ZAC du Haldat et la propriété TORET (débroussaillage, apport de 20 tonnes de terre et engazonnement), afin d'être plus facile d'entretien.
- Compte rendu de l'intervention de CCER Saintois à la salle le 16/05/18 (nouveau contrat d'entretien de la chaudière).

- .../... 4 -
 - Le Contrat SOBECA (entretien lampes éclairage public) ne sera pas reconduit puisqu'un 'relamping' a été prévu au budget.
 - Le 4 pages d'informations est à l'impression
 - Dotation Globale de Fonctionnement 2018 en légère hausse : + 2.295 €.
 - Rénovation de la Mairie : dématérialisation du marché (en ligne depuis le 16/05/18).
 - PLU Procédure simplifiée concernant le recul de 30 m sur le plateau : Enquête Publique en Mairie de CHAVIGNY du 13/06 au 13/07/2018.
 - Compte rendu de la réunion du 16 mai avec la Métropole du Grand Nancy : La C.C.M.M. et la Commune de CHAVIGNY intègrent la 'Conférence Territoriale de la Métropole'.
 - La CCMM a lancé une étude concernant le tram.
 - Compte rendu de la réunion du 14 mai avec SOLOREM (rapport d'activité) :
 - ➤ Point sur les parcelles restant à construire (baisse du prix de vente pour les parties très pentues)
 - Déficit de l'opération ramené à environ 100.000 € (HT) à payer sur 5 ans
 - > Rétrocession des équipements à titre gracieux.
 - Immeuble 1 rue Derrière le Berger : Le procès-verbal provisoire de déclaration d'abandon manifeste a été affiché sur site et en Mairie, envoyé aux propriétaires et publié dans 2 journaux ; lancement de l'abandon définitif et d'expropriation à partir du 16/08/18.

CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 09 juillet 2018 à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.